

Le journal *La Semaine* est habilité à publier des annonces administratives, judiciaires et légales sur deux départements : la Meurthe-et-Moselle (54) et la Moselle (57)

Annonces légales

de Moselle

57

Divers

METZ METROPOLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ZONAGE PLUVIAL ET SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : LE PLAN PLUIE

Par arrêté EE_01/2024 du 30/10/2024, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet porte sur le Plan Pluie, composé d'un zonage pluvial et d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Elle se déroulera pendant 35 jours consécutifs du 04 décembre 2024 à 9h00 au 07 janvier 2025 à 18h00 à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1), siège de l'enquête publique et dans les mairies des 45 communes concernées : Amanvillers, Ars-Laqueuxy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laqueuxy, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

Le Plan Pluie a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Vital TISSIER en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe CHAUSSEC en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :

- En version numérique :
- sur le site de l'Eurométropole de Metz à l'adresse suivante :

<https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/eau-et-assainissement/l-eau-pluviale-6338.html>

- sur une borne installée à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;

- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- En version papier, pendant les horaires d'ouverture à la Maison de la Métropole et lors des permanences mentionnées ci-après.

Le public pourra également consigner ses observations :

- sur le registre numérique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- Par courriers électroniques (objet : Enquête publique Plan Pluie - A l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse unique :

enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr

- Sur les registres papiers d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies de quartier de Metz ainsi que dans les communes de l'Eurométropole de Metz concernées par le projet, durant les horaires d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Maison de la Métropole :
04 décembre 2024 de 9h à 11h

Mairie de Vantoux :
10 décembre 2024 de 10h à 12h

Mairie de Peltre :
10 décembre 2024 de 14h à 16h

Mairie de Cuvry :
17 décembre 2024 de 10h à 12h

Mairie de Lorry-lès-Metz :
17 décembre 2024 de 14h à 16h

Mairie de Châtel-Saint-Germain :
19 décembre 2024 de 10h à 12h

Maison de la Métropole :
07 janvier 2025 de 16h à 18h

Un avis au public sera affiché au siège de Metz Métropole, dans les mairies des 45 communes concernées et sur le site internet de la Métropole.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés sur le projet du Plan Pluie. Le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, dans les 45 mairies de la Métropole et en Préfecture durant un an.

AJL000044299

Divers

Certaines annonces numériques issues du site lasemaine.fr sont republiées ici à titre informatif. Mais, seul l'original numérique de l'annonce présente sur le site lasemaine.fr a une valeur juridique.

Vivest 

Groupe ActionLogement

S.A. d'HLM VIVEST
Capital social 24 533 480 €
Siren 362 801 011 RCS
Metz Siège social:
15 Sente à My
57012 METZ

AVIS DE PUBLICITE

AVIS DE NOMINATIONS

Le 26 juin 2024, l'Assemblée Générale Mixte de VIVEST :

- a nommé Mme Joëlle COQUENET, demeurant 11 rue du colonel Grandval à NANCY (54000) en qualité d'administrateur en remplacement de M. Pascal FE-VOTTE

- a nommé, M. Laurent GIMENEZ demeurant 1 chemin du Krautgarten à STUTZHEIM-OFFENHEIM (67370) en qualité de Représentant Permanent de la CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE - Administrateur VIVEST, sis 1 Avenue du Rhin à STRASBOURG (67100), en remplacement de M. Yves FERRON

- a nommé Mme Michèle PILOT, demeurant 65 rue Demangevignes à FOUG (54570) en qualité d'Administrateur, en remplacement de Mme Sylvie BALON

Le 22 Juin 2023, l'Assemblée Générale Mixte de VIVEST:

- constate la démission de M. Jean-François HERBETH, ce mandat est définitivement clos

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE D'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ACTIONS

Le 26 juin 2024, l'Assemblée Générale Mixte de VIVEST :

- a décidé d'augmenter le montant du capital social de 20 808 480 €, pour le porter à 24 533 480 €, par émission au pair de 186 250 actions de 20 € de valeur nominale chacune. Les articles 6 et 19 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le certificat du dépositaire des fonds a été émis le 27 septembre 2024.

Modification au registre du commerce et des sociétés de METZ.

Pour avis et mention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AJLN57001231

Marchés publics

Batigere
habitat

BATIGERE HABITAT
M. Le Directeur Général
12 RUE DES CARMES
BP 750

54000 NANCY
Tél : 03 87 71 11 11
mèl : marchesbidge@batigere.fr
web : <http://www.batigere.fr>
SIRET 64552016400000

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet : BATIGERE HABITAT - MOSELLE - Travaux de réhabilitation de 13 entrées à TERVILLE rue de Flandre et de Normandie

Référence acheteur : PAO 2456

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Attribution du marché

LOT N° 1 - GROS OEUVRE

Date d'attribution : 21/11/24

Marché n° : 2024PAO2456001

2r batiment, VOIE ROMAINE, 57280

SEMECOURT

Montant HT : 96 273,00 Euros

LOT N° 2 - MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE

Date d'attribution : 21/11/24

Marché n° : 2024PAO2456002

NORBA LORRAINE, 61 AV DES

ROSES, 54630 RICHARDMENIL

Montant HT : 117 266,00 Euros

LOT N° 3 - SERRURERIE

Date d'attribution : 21/11/24

Marché n° : 2024PAO2456003

WIEDEMANN JASALU, 53 RUE DU

GENERAL METMAN, 57000 METZ

Montant HT : 55 730,00 Euros

LOT N° 4 - ELECTRICITE

Date d'attribution : 21/11/24

Marché n° : 2024PAO2456004

INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE EST,

Z A DU CHAMP DE MARS, 57270

RICHEMONT

Montant HT : 99 934,95 Euros

LOT N° 5 - PEINTURE - REVETEMENT DE SOL

Date d'attribution : 21/11/24

Marché n° : 2024PAO2456005

BELÉN PEINTURES, RUE LAVOISIER,

57340 MORHANGE

Montant HT : 59 544,00 Euros

LOT N° 6 - V.R.D.

Date d'attribution : 21/11/24

Marché n° : 2024PAO2456006

EUROVIA ALSACE LORRAINE, 2

RTE DE METZ, 57190 FLORANGE

Montant HT : 120 231,60 Euros

Envoi le 26/11/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.batigere.fr>

AJL000044468

Vous publiez votre annonce
dans un autre département ?

La Semaine assure les insertions légales
sur TOUS les départements

Consultez-nous : ajl@lasemaine.fr

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr



BATIGERE HABITAT

Avis d'attribution

M. Le Directeur Général
12 RUE DES CARMES
BP 750
54000 NANCY
Tél : 03 87 71 11 11
mèl : marchesbdge@batigere.fr
web : <http://www.batigere.fr>
SIRET 64552016400000

Objet : BATIGERE HABITAT - MOSELLE - Désamiantage et démolition d'un immeuble de logements, d'une maison et d'anciens ateliers - avenue de Strasbourg à Metz
Référence acheteur : PAO 2477.
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Attribution du marché
Date d'attribution : 26/11/24
Marché n° : 2024pao2477
ENTREPRISE HOLLINGER,
944 AV DES ETATS UNIS, 54700 PONT-A-MOUSSON
Montant HT : 230 663,85 €
Envoi le 02/12/24 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.batigere.fr>

438318600

Avis publics

Avis d'enquête publique
Zonage pluvial et schéma directeur de gestion des eaux pluviales : le plan pluie

Par arrêté EE_01/2024 du 30/10/2024, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet porte sur le Plan Pluie, composé d'un zonage pluvial et d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.

Elle se déroulera pendant 35 jours consécutifs du 04 décembre 2024 à 9h00 au 07 janvier 2025 à 18h00 à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1), siège de l'enquête publique et dans les mairies des 45 communes concernées : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

Le Plan Pluie a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales.
Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Vital TISSIER en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe CHAUSSEC en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :

- * En version numérique :
- sur le site de l'Eurométropole de Metz à l'adresse suivante : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/eau-et-assainissement/l-eau-pluviale-6338.html>
- sur une borne installée à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;
- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>
- * En version papier, pendant les horaires d'ouverture à la Maison de la Métropole et lors des permanences mentionnées ci-après.
Le public pourra également consigner ses observations :
- sur le registre numérique sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>
- Par courriers électroniques (objet : Enquête publique Plan Pluie - A l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse unique : enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr
- Sur les registres papiers d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies de quartier de Metz ainsi que dans les communes de l'Eurométropole de Metz concernées par le projet, durant les horaires d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Maison de la Métropole : 04 décembre 2024 de 9h à 11h
Mairie de Vantoux : 10 décembre 2024 de 10h à 12h
Mairie de Peltre : 10 décembre 2024 de 14h à 16h
Mairie de Cuvry : 17 décembre 2024 de 10h à 12h
Mairie de Lorry-lès-Metz : 17 décembre 2024 de 14h à 16h
Mairie de Châtel-Saint-Germain : 19 décembre 2024 de 10h à 12h
Maison de la Métropole : 07 janvier 2025 de 16h à 18h

Un avis au public sera affiché au siège de Metz Métropole, dans les mairies des 45 communes concernées et sur le site internet de la Métropole.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés sur le projet du Plan Pluie. Le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, dans les 45 mairies de la Métropole et en Préfecture durant un an.

417958300

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL2ème avis portant ouverture
d'une enquête préalable à :

- 1) la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des forages F1 et F2 situés sur la commune de Zoufftgen,
 - 2) l'autorisation de prélever et d'utiliser l'eau des forages F1 et F2 pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Zoufftgen.
- Pétitionnaire : Mairie de Zoufftgen

Il est rappelé qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés sur le territoire de la commune de Zoufftgen est en cours jusqu'au 19 décembre 2024 dans la commune de Zoufftgen.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Ernest Cuppari en qualité de commissaire-enquêteur et M. Marc Alleno en qualité de suppléant.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :

- sur support papier à la mairie susmentionnée aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Thionville »,
- ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi après prise de rendez-vous au minimum 24 h auparavant au 03 87 34 87 34.

Les observations et propositions pourront être consignées :
- sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui seront déposés dans la mairie susmentionnée,

- par écrit à la mairie de Zoufftgen, 88 rue principale (57330), à l'attention de M. Ernest Cuppari, commissaire-enquêteur,

- par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr.
Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Zoufftgen, pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

- le jeudi 5 décembre 2024 de 16h30 à 19h30 ;
- le jeudi 19 décembre 2024 de 15h30 à 18h00.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de monsieur Nicolas Morin, adjoint au maire - Mairie - 88 rue principale - 57330 Zoufftgen - téléphone : 06 24 11 77 14 - courriel : mairie-de-zoufftgen@wanadoo.fr.

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Zoufftgen, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'État en Moselle : « www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Thionville ».

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

434858800

Publicités juridiques

T.J de Metz - Registre des Associations
Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 03/12/2024 au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de METZ
N°AMALIA : A2024MET000220
l'association : **Goyeaud's Adventure**

ayant son siège 35 Allée des platanes 57530 LES ÉTANGS
Les statuts ont été adoptés le 24/11/2024.

L'association a pour objet : de promouvoir et soutenir des projets sportifs extrêmes et d'endurance, principalement dans les domaines des sports aquatiques et d'aventure. Elle assure le financement, la logistique et l'accompagnement nécessaires pour ces initiatives, qui reposent sur le dépassement de soi et la persévérance.

L'association a également pour mission d'inspirer le public en valorisant ces valeurs à travers des actions de communication, des événements et des témoignages. Elle encourage la pratique des sports nautiques et d'endurance auprès de différents publics, en organisant des partenariats, des ateliers et des activités de sensibilisation. Enfin, Goyeaud's Adventure peut organiser des collectes de fonds pour financer ces défis sportifs et soutenir les causes environnementales ou caritatives.

La direction se compose de :
Président : Goyeaud Théo
Vice-Président : Goyeaud Claude
Secrétaire : Poirot Doriane
Secrétaire adjointe : Goyeaud Chloé
Trésorière : Goyeaud Sarah
Trésorière adjointe : Bellot Juliette
Assesseur : Bellot Loïc

Metz, le 03/12/2024
RODRIGUEZ Joséfa

438266000

Vie des sociétés

Convocations

Assemblée Générale
de l'Association DIVERSITY DANCE SCHOOL

L'Association DIVERSITY DANCE SCHOOL tiendra son Assemblée Générale annuelle le 19/12/2024 à 18h30, à l'Académie Musicale au 3 Esp. de la Liberté, 57700 Hayange.

Cette réunion est ouverte à tous les membres et aux personnes intéressées.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Approbation du procès-verbal précédent
3. Rapport moral et financier
4. Élections
5. Projets à venir
6. Questions diverses
7. Clôture

La direction se compose de :

Présidente : CHERY Fanny
Vice-Présidente : ANGOTTI Kristel
Trésorier : UBALDINI Loris
Trésorière adjointe : CHERY Chantal
Secrétaire : BENECH Jessica
Secrétaire adjoint : ALBAYAHYA Hicham
Assesseur : LO GIUDICE THOMAS
Pour plus d'informations, contactez
au 06-95-17-96-62 ou à school.diversitydance@gmail.com
CHERY Fanny
Présidente de l'Association DIVERSITY DANCE SCHOOL
Le 02/12/2024

438306900

Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

- ! Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- ! 100% gratuit
- ! Alertes par email

Je m'abonne

LE MAGAZINE DE MA RÉGION

LORRAINE - FRANCHE-COMTÉ

5,90€ au lieu de 7,95€
PAR NUMÉRO SOIT 26% DE RÉDUCTION+
EN CADEAU :

Bulletin d'abonnement

Par téléphone au 03 83 59 08 94
pour un paiement sécurisé par CBPar internet
sur www.estrepublikain.fr
rubrique « Abonnez-vous »Par chèque
à l'ordre de
L'Est Républicain1 Je m'abonne au magazine de mon choix :
pour 1 an (4 numéros) au prix de 23,60€ par an
au lieu de 31,80€

- LORRAINE
 FRANCHE-COMTÉ

2 Je reçois mon cadeau en même temps
que le premier numéro de mon magazine

Livre TRUCS ET ASTUCES DE GRAND-MÈRE